

PLAN DE QUARTIER
PRE MARIN

approuvé par la Municipalité
le 8 OCT. 1990
AU BUREAU DE MUNICIPALITÉ
Le Syndic: Lausanne
Le Secrétaire: J. J. J.



adopté par le Conseil Communal
le 18 JUIN 1991

approuvé par le Conseil d'Etat
le 2 FÉV. 1993



SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
en collaboration avec
Atelier d'architecture J.P. Fraignière S.A. Le Mont - 23 10 90

PLAN N° 106/3

Propriété de Baumann Bruno et consorts

Parcel 214 "Chemin du Rionzi" plan 2
pré champ
30306 m²
1058 m²
31364 m²

- LEGENDE**
- A** périmètre du Plan de Quartier
 - désignation unité
 - ▨ périmètre d'évolution volumes hauts
 - ▨ périmètre d'évolution volumes bas
 - ▨ altitude max. du gabarit d'évolution
 - ▨ zone de changement d'altitude (marge possible)
 - ▨ surface brute de planchers max. par unité
 - ▨ cheminement piétons, accès ch. Chantemerle = obligatoire
 - ▨ zone d'accès depuis domaine public
 - ▨ nombre de niveaux habitables
 - ▨ R. 2
 - ▨ degré sensibilité - OPB - = III

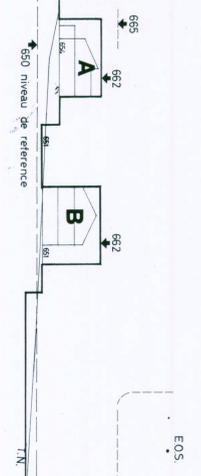
Echelle 1:500 (agrandissement du plan cadastral)
Coord. nat. approx 538000/156000

Dessiné par le bureau RSTUTZ ing géom. et
le Mont-sur-Lausanne, le 1^{er} décembre 1988

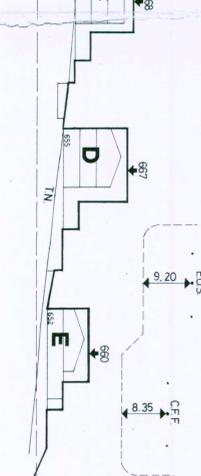
aménagements extérieurs, verdure et arborisation, voir plan 106/4



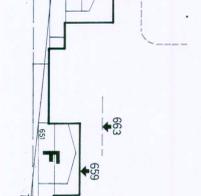
PROFIL X



PROFIL Y



PROFIL Z



zone réservée à la
modification des
de faces au profit
du PRE-MARIN & CHAMPS D'AULLE

Rue de quartier
à circulation
modérée

Ligne électrique EOS
Chemin de la Lanterne

